



COMITE DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 DU BASSIN DU DRUGEON

- **Lieu** : LA RIVIERE DRUGEON
- **Date** : 13/12/2012
- **Présents** : cf liste annexée
- **Absents excusés** : CRPF, Fédération de pêche Jura, LPO Franche-Comté, France Nature Environnement du Doubs

Synthèse des discussions :

J.Patoz souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance en précisant que son mandat de président du COPIL arrive au terme des 3 ans, comme indiqué dans le code de l'environnement. C'est une étape avant l'installation du syndicat mixte du haut-Doubs, validé par les 4 communautés de communes du Haut-Doubs (Larmont, Frasne, Montbenoît, Mont d'Or), qui n'est pas sans laisser une certaine émotion à la communauté de communes Frasne Drugeon, qui a beaucoup œuvré dans cette compétence.

J.Patoz tient à remercier l'ensemble des partenaires de Natura 2000 : Etat, Agence de l'Eau, Région, Département, les associations, les fédérations de pêche et de chasse, les bureaux d'études et les entreprises qui ont su répondre à l'innovation de ces projets, et enfin le personnel de la communauté de communes, en particulier de la compétence « milieux naturels ».

L'intégralité des diaporamas est téléchargeable à l'adresse suivante :
<http://bassindudrugeon.n2000.fr/le-comite-de-pilotage>

Commentaires sur la présentation du diaporama :

1. Les contrats

- Bilan MAET
- Contrats forestiers : il n'existe pour le moment aucun contrat en forêt privée, car sur le site du Drugeon, la forêt privée est essentiellement de la plantation, qui n'est pas un habitat d'intérêt européen, et ne présente pas d'intérêt pour la biodiversité. Cela n'empêche pas les propriétaires de faire des demandes auprès de la communauté de communes qui les étudiera. La priorité a été mise en 2012 sur la forêt publique, sur laquelle des enjeux de biodiversité sont importants.
- Contrats Ni-Ni : la DDT fait remarquer que les contrats du Drugeon en 2012 consomment 7% de l'enveloppe financière nationale (50% de l'enveloppe régionale). La Franche-Comté représente 14% de l'enveloppe nationale des contrats, grâce à un support de l'Etat important souligné G.Magnon.

2. Etudes de connaissance :

- Suivis faune-flore : seuls les suivis flore et le travail des stagiaires seront évoqués, un nouveau COPIL et des réunions techniques en début d'année feront le point sur ces données.
- Liparis de loesel : certaines stations sont suivies annuellement et d'autres plus sporadiquement faute de temps. Il est à remarquer en 2012, « l'explosion » de la densité de l'espèce aux Levresses, dans le site des travaux de fermeture de fossés. Il est trop tôt pour affirmer que les travaux ont favorisé l'espèce, seul un suivi sur le long terme pourrait le confirmer. On peut juste conclure avec certitude que les travaux n'ont pas eu un impact défavorable sur la station. Il est dommage, comme le précise C.Gaudot qu'il n'y ait pas de suivis des débits, seuls des suivis piézométriques permettent de suivre la remontée de nappe.
- Point de situation de l'étude agricole à Bouverans : les résultats définitifs, affinés et plus développés de l'étude seront rendus après la restitution au comité de pilotage de l'étude, qui concerne en premier lieu les agriculteurs. E.Chapoulie salue l'engagement des agriculteurs dans cette démarche, qui les a menés loin dans l'expertise et l'analyse de leurs données d'exploitation y compris de bilan économique. C'est une démarche pionnière qui mérite d'être salué et reproduite. J.Patoz remercie également les exploitants qui ont suivi cette démarche,

et précise que les restitutions ne feront pas apparaître leurs données confidentielles qui n'ont été traitées que par la chambre d'agriculture.

P.Feuvrier : cette piste de la qualité des prairies est également travaillée par la fédération, en lien avec la problématique campagnol.

C.Valion : la problématique campagnol a été évoquée mais pas traitée particulièrement dans cette étude. La configuration des terrains fait que le territoire est moins souvent touché que les communes environnantes.

La qualité des prairies est un sujet étudié par plusieurs sites, le PNR du Haut-Jura, le SMix du Dessoubre, le Drugeon, la fédération de chasse. Une mise en commun sera nécessaire pour avancer avec la profession agricole. Il est souhaité que l'étude de Bouverans soit présentée devant le président de la chambre d'agriculture et ses représentants, pour un bilan partagé.

- Etude hydrologique de la tourbière de la Grande Seigne (Houtaud-Granges-Narboz) : l'étude suit son cours, et un lien est en cours avec le projet de nouveau puits de captage de la plaine de l'Arlier.
- Projet LIFE « restauration hydraulique des tourbières » : E.Calvar, missionnée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté pour la mise en place d'un LIFE « tourbière », présente les conditions et la maquette possible ainsi que l'échéancier. Pour un dépôt fin mai, les bénéficiaires associés, comme le Drugeon (dont le porteur sera le syndicat mixte), devront se positionner en début d'année, pour avancer dans la démarche. Sans le Drugeon, le projet n'a plus vraiment de sens, car l'essentiel des actions se situent dans le bassin du Drugeon. L.Terraz insiste sur le rôle important des financements européens, qui permettent des programmes ambitieux. Sur les LIFE, l'Etat peut abonder à hauteur de 25%. Il n'y a pas d'opposition avec la chasse dans la mesure où un projet LIFE avait été proposé à la fédération de chasse il y a quelques années.

3. **Présentation des nouvelles propositions d'actions à l'initiative de la fédération de chasse du Doubs et des ACCA du bassin du Drugeon** (cf diaporama de la fédération de chasse)

Depuis l'automne 2012, la fédération de chasse mène un projet de thèse avec l'université de Franche-Comté sur la relation prédateur/proie en contexte de pullulation de campagnols, et le rôle des corvidés.

Différentes actions de protection sont mises en place sur le Drugeon :

- Prélèvement maximum autorisé
 - o sur les anatidés : 5/jour
 - o sur les bécassines des marais : 3/jour et 30/saison de chasse

Les carnets de prélèvement doivent être renvoyés à la fédération de chasse en fin de saison pour une analyse des données.

-Réserves de chasse : elles sont prises par arrêté préfectoral pour 5 ans, elles couvrent 230 ha de zones humides. Une évaluation sera faite, qui pourrait conduire à les modifier si elles ne répondent pas aux enjeux de protection des oiseaux.

- La fédération propose de réaliser un comptage bécassine des marais une année sur 2 en complément de la communauté de communes.

4. **Programmation financière 2013**

Il faut ajouter à ce programme Natura 2000, les travaux du Drugeon dans les traversées des villages qui devraient se réaliser courant 2013.

5. **Création du Grand Syndicat Mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs et implications pour le site Natura 2000**

J.Patoz expose l'état d'avancement du projet : la CFD et la CCL du site Natura 2000 ont transféré leur compétence au syndicat mixte. Il est regretté que les communes de Bief du Fourg et Mignovillard soient restées en retrait par rapport à Natura 2000. Les 4 communautés de communes du Haut-Doubs (sans les Hauts du Doubs) ont délibéré en faveur de sa création, ainsi que le Conseil Général. Le projet de création doit faire l'objet d'une validation par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 10 janvier prochain, avant l'arrêté de création par le Préfet.

J.Patoz rappelle que la CFD a fait un choix basé sur un projet précis et cohérent concernant les actions à conduire sur le bassin versant du Haut-Doubs.

C.Bouday rappelle le contexte : le projet a débuté à l'automne 2002, sous l'impulsion de la commission locale de l'eau dans le cadre du SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue. A long terme, il est envisageable de penser que les communautés de communes de Morteau et Haut du Doubs rejoignent le syndicat.

Les communautés de communes seront réunies prochainement par le président du conseil général pour discuter de la gouvernance, le conseil général apportant 50% du financement du fonctionnement.

C.Bouday ajoute que le syndicat devra s'attacher à attribuer des moyens suffisants pour que les actions se poursuivent sur le bassin du Dugeon.

R.Didier Laurent rappelle les procédures de gouvernance du COPIL : C.Bouday a été élu président du COPIL en 2006, puis J.Patoz en 2009. Il n'est pas d'actualité de réélire un président aujourd'hui car le préfet va présenter une nouvelle liste du COPIL en intégrant le syndicat mixte du Haut-Doubs (dès sa création), et le préfet convoquera à nouveau le COPIL au premier trimestre 2013, pour que les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent la structure porteuse de Natura 2000 sur le Dugeon et le président du COPIL.

6. Questions diverses :

○ **Site Internet « Natura 2000 » en construction**

Le site n'est pas publié (donc il ne peut être trouvé par un moteur de recherche), mais il est en ligne. Les membres du comité du pilotage peuvent le consulter, donner leur avis pour qu'il soit enrichi.

○ **Prochaine journée mondiale des zones humides (célébration annuelle de la convention de Ramsar)**

Elle aura lieu le 8 février à 20h à La Rivière Dugeon sur le thème des tourbières et leur rôle dans l'hydrologie, présentée par P.Grosvernier.

○ **RNR des tourbières de Frasne-Bouverans :**

A.Compagne précise la procédure de classement en cours. Le dossier est en cours de consultation auprès des collectivités et du commissariat de massif. Le CSRPN devrait se réunir début 2013, le dossier de la RNR étant un dossier prioritaire à étudier.

Céline Delorme revient dans les services de la Région sur la compétence RNR à 60% de son temps, ce qui permettra une meilleure disponibilité des services de la Région pour le suivi des dossiers RNR.

Clôture de séance :

E.Chapoulie tient, au titre des différents agents de l'Etat, à renouveler ses félicitations pour le travail accompli et notamment pour le grand prix Natura 2000, et à témoigner du plaisir et de la stimulation générée par les dossiers Dugeon.

J.Patoz, en conclusion, remercie chacun pour sa disponibilité, pour l'accompagnement des différentes structures sur ces dossiers. Etre piqué en interne ou à l'extérieur de la CFD a toujours été une stimulation pour s'améliorer, c'est sans doute ce qui permet d'avancer dans un certain consensus.

F.Vagneur précise que l'ONF a réalisé une plaquette sur les tourbières et l'exploitation forestière en interne, elle met en exemple le travail sur la tourbière de Frasne. Elle a une utilisation en interne à l'ONF, elle a également été distribuée en interne à la CFD, elle est à la disposition de ceux qui seraient intéressés.

Le président remercie l'assemblée de son attention et lève la séance.

Fait à Frasne, le 14/12/2012

Rédigé par la chargée de mission,
Geneviève Magnon

Validé par le Président du COPIL,
Jean Patoz

Présence au comité de pilotage Natura 2000 du 13/12/12	
Société	Présence
AGENCE DE L'EAU	
Ass. RNN de remoray	Bruno Tissot
C.C. du PLATEAU DE NOZEROY	
CFD	C.Dussouillez, G.Magnon, M.Sauret
C.C.L.	A.Sirugue
C.D.J.A.	
CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE FRANCHE-COMTE	J.Guyonneau
CPIE	
C.R.P.F.	excusé
ONEMA SD25	JL Lambert
ONEMA SD39	
CHAMBRE D'AGRICULTURE	L.Malfroy
CONFEDERATION PAYSANNE	
CONSEIL GENERAL DU DOUBS	C.Bouday
CONSEIL GENERAL DU JURA	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU	C.Bouday
CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE	A.Compagne
ONEMA	
D.D.T 25	C.Gaudot, E.Chapoulie, R.Didier-Laurent
D.D.T 39	excusée
DREAL	L.Terraz
FDSEA	C.Valion
FEDERATION DE CHASSE DOUBS	P.Feuvrier- F.Simonet
FEDERATION DES CHASSEURS DU JURA	Représentée par fed.25
FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS	
FEDERATION DE PECHE DOUBS	
FEDERATION DE PECHE JURA	excusée
Fédération des associations de protection de l'environnement du Haut-Doubs	excusée
GIC	F.Simonet
JEUNESSE ET SPORT	
LPO	D.Michelat
MAIRIE BANNANS	C.Dussouillez

Présence au comité de pilotage Natura 2000 du 13/12/12	
Société	Présence
MAIRIE BULLE	C.Pasteur
MAIRIE BOUVERANS	C.Valion
MAIRIE BONNEVAUX	JL Néault
MAIRIE CHAFFOIS	
MAIRIE DOMPIERRE LES TILLEULS	J.Patoz (pdt COPIL)
MAIRIE GRANGES NARBOZ	
MAIRIE HOUTAUD	G.Rognon
MAIRIE FRASNE	JP Barthelet
MAIRIE LA RIVIERE DRUGEON	N.Baudoz
MAIRIE SAINTE COLOMBE	A.Sirugue
MAIRIE VAUX ET CHANTEGRUE	X.Vionnet
MAIRIE BIEF DU FOURG	
MAIRIE MIGNOVILLARD	
O.N.C.F.S. 25	AS Bard
ONF25	F.Vagneur
ONF39	B.Mous
PREFECTURE DU DOUBS	
PREFECTURE DU JURA	
SNCF Frasne	
SNCF Dijon	
SOUS-PREFECTURE	
SOCIETE BOTANIQUE DE FRANCHE- COMTE	
SYNDICAT DE LA PROPRIETE AGRICOLE	
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS 25	JC Rognon
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS 39	PJ Jacquier

Invitée : E.Calvar, Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté



Financements de l'animation N2000 :